

DISCOURS

PRONONCÉ

Par M. BROSSÉLARD, Président du District des MINIMES; en l'Eglise des R. R. P.-P. Minimes, de la Place Royale, le Lundi 8 Février, avant la prestation de Serment Civique.

CITOYENS ET CITOYENNES,

NOTRE réunion dans ce Temple est l'image et le garant d'une réunion plus douce encore, celle qui doit exister désormais dans nos sentimens par notre adhésion commune à la constitution fraternelle qui protégera les droits de tous les membres de la société et assurera le bonheur de tous. Nous renouvelons le pacte social sous les auspices d'un Monarque ami de la liberté, comme son peuple. L'expérience des âges, d'heureuses lumières répandues par les génies bienfaisans qui ont consacré leurs méditations au bonheur de leur semblables, les leçons salutaires du malheur, ont enfin fait tourner nos regards vers un ordre de choses plus conforme au but de notre association; et aux saines inspirations de la nature; c'est elle, c'est elle seule qu'il faut interroger; sa voix n'est jamais mieux entendue des hommes que lorsqu'il sont rassemblés: car son premier vœu, son premier besoin est de nous rapprocher et de nous unir. Elle a mis notre force dans le concert de nos volontés. Elle a établi entre nous une dépendance invincible, pour qu'un commerce nécessaire de secours et de bienfaits nous rendit

chers les uns aux autres ; elle nous a soumis impérieusement à la loi d'exister plus par autrui que par nos propres facultés : nul homme qui puisse se passer de la bienveillance de ses semblables depuis son premier jusqu'à son dernier soupir ; aucun qui n'apporte son tribut d'utilité à la masse commune. Notre existence, ce qui l'embellit, notre perfection morale et physique, nos jouissances dépendent de notre accord : tout ici bas paroît fait pour l'homme, et les hommes sont fait les uns pour les autres ; aimons donc et regardons nos Concitoyens comme des frères, où plutôt comme les membres d'un même tout, et si dans notre organisation individuelle, quoique chaque partie ne paraisse pas d'une utilité aussi grande. il n'en est point cependant qui ne soit précieuse et ne concoure à l'avantage et à la bonté de l'ensemble ; soyons persuadés de même qu'il n'est pas de membre dans la société dont l'intérêt particulier puisse être séparé de l'intérêt général, que la prospérité publique est le trésor commun, que les Citoyens sont essentiellement les bienfaiteurs, les amis les uns des autres, et qu'ils se doivent, sans exception, reconnaissance et fraternité. De ces sentiments dérive l'égalité ; on affecte de confondre toujours cette égalité avec celle des fortunes, et comme cette dernière est impossible, on prétend ainsi repousser l'autre. Certainement il doit y avoir, et il y aura toujours de la différence entre les fortunes. Mais c'est un blasphème de dire que l'équilibre est rompu entre deux hommes et qu'il ne sont plus égaux, parce qu'ils possèdent plus ou moins de richesse, c'est un blasphème de dire que l'homme comme il faut puisse être autre que l'honnête homme, le bon Citoyen ; et qu'il soit rien qui mérite plus d'être honoré que ces titres. L'égalité dont nous parlons n'est donc pas celle des fortunes, mais celle des droits qui doivent être égaux pour tous les membres de la société, parce que les devoirs le sont. Cette égalité est le principe et le terme de perfection ou tendra, un jour la nouvelle Constitution à laquelle nous allons jurer de nous soumettre. Ah ! sans doute, ce serment d'amour, de paix, de fraternité est le plus beau culte que nous puissions rendre à l'Etre Suprême, dans ce lieu destiné à recevoir les hommages que nous lui adressons.